

N. Réf. : CODEP-CHA-2010-056218

Châlons-en-Champagne, le 12 octobre 2010

SCP BARNET-PELLETIER-DUYME
14 avenue du Général De Gaulle
51100 REIMS

Objet: Inspection concernant l'utilisation d'un appareil de détection de plomb dans les peintures
Inspection n°INSNP-CHA-2010-0909

Monsieur,

Dans le cadre de la surveillance des activités nucléaires prévue par le code de la santé publique, une représentante de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a réalisé une inspection de votre établissement le 23 septembre 2010.

Cette inspection avait pour objectif d'effectuer une évaluation de la prise en compte de la réglementation relative à la radioprotection concernant la détention et l'utilisation de l'appareil de détection de plomb dans les peintures.

L'inspectrice de l'ASN a constaté que l'ensemble des exigences réglementaires relatives à la radioprotection sont prises en compte de manière satisfaisante et sont respectées. Cette inspection n'appelle pas de demande de la part de l'ASN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
L'Adjoint au chef de Division

Signé par

Benoît ROUGET